

établissements sans but lucratif sont surtout des hôpitaux et des instituts de recherche où le travail est exécuté en grande partie par des universitaires. D'autre part, ont été exclues les bourses accordées à des fins d'enseignement plutôt que de recherche, les bourses de recherche utilisables à l'étranger et l'aide à certaines activités connexes.

Le CNRC et le CRM jouent un rôle extrêmement important dans le soutien de la recherche universitaire. En effet, ces deux organismes fournissent à eux seuls environ 70% de l'aide fédérale. Le Conseil national de recherches, qui soutient la recherche en sciences naturelles et en génie, est le plus important organisme d'aide à la recherche au Canada. Le Conseil de recherches médicales, en vertu de la nouvelle loi adoptée en 1969, assume la responsabilité de l'aide à la recherche dans toutes les disciplines des sciences sanitaires, exception faite du domaine de l'hygiène publique. Il s'agit là d'un élargissement de son ancien mandat, qui ne comprenait que la recherche médicale.

L'aide à la recherche fournie par les deux Conseils vise à favoriser un développement sain et équilibré des connaissances dans les universités canadiennes et non pas tellement à permettre à celles-ci d'accomplir une mission particulière dans leur propre intérêt. Les subventions sont accordées dans une large mesure en réponse à des initiatives des universités et les critères de sélection reposent essentiellement sur la valeur personnelle du chercheur et l'excellence du projet. De façon générale, les possibilités d'application directe ou l'utilité des connaissances que l'on cherche à acquérir ne constitue pas un facteur prioritaire. Cette politique a permis le développement dans les universités canadiennes d'une recherche fondamentale de grande classe. Le CRM accorde environ 50% de son aide dans les domaines qui, selon ses études, exigent un effort particulier. Le CNRC exerce une influence analogue au moyen de ses «subventions négociées de développement», qui représentent environ 10% de l'aide totale, et en indiquant aux candidats éventuels les domaines vers lesquels ils devraient se tourner.

La croissance extraordinaire de la recherche universitaire durant la majeure partie des années 60 semble maintenant se ralentir. On a vu apparaître certaines tendances de la recherche dans les universités canadiennes, tendances qui pourraient s'accroître dans un avenir prochain. La plus remarquable est le décloisonnement des disciplines. Il arrive de plus en plus souvent que des projets soient mis sur pied ou que des instituts de recherche soient créés avec la collaboration d'au moins deux départements, facultés ou même universités. On observe également depuis peu une tendance à une plus grande spécialisation de la part des universités. Les subventions spéciales (subventions négociées de développement), instituées par le CNRC et le CRM, sont autant de mobiles qui encouragent les universités dans la voie de la spécialisation. Les récentes recommandations du Conseil des Sciences préconisaient, pour la recherche dans les universités, une aide accrue de la part des ministères spécialisés, le CNRC et le CRM (ainsi que le Conseil des Arts) assumant davantage un rôle de coordination afin qu'aucune discipline digne d'intérêt ne soit négligée. Ces Conseils ont mis sur pied un comité de coordination chargé de veiller à ce qu'aucune discipline ne soit oubliée. En outre, les problèmes de rationalisation de la recherche universitaire, d'établissement de critères de sélection des projets et de répartition de l'aide entre disciplines ou travaux sur un problème donné font l'objet, d'une part, de discussions publiques vigoureuses et, d'autre part, d'un certain nombre d'études spéciales; il pourrait en résulter une nette réorientation de la recherche dans les universités canadiennes au cours des années 70.

## 9.5 Recherche industrielle

Après une période de croissance, les dépenses au titre de la recherche et du développement industriels effectuées par les entreprises canadiennes, en particulier par celles intéressées à la fabrication de demi-produits et de produits finis, se sont stabilisées à environ 400 millions de dollars annuellement. La création de groupes de recherche et de développement industriels a pour objet de permettre de concurrencer les autres entreprises canadiennes et étrangères et d'exploiter efficacement les ressources naturelles du pays. Au début des années 60, l'expansion des marchés, les stimulants offerts par l'État, l'amélioration des installations de production, les ressources financières et les disponibilités en main-d'œuvre spécialisée, ont provoqué une augmentation rapide des dépenses d'investissement et d'exploitation au titre de la recherche et du développement industriels (R & D). Vers la fin de la décennie, cependant, le montant total des dépenses est resté presque constant et les effectifs des professions libérales et des personnels de soutien ont cessé d'augmenter.

Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité d'un grand effort de recherche et de